

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

## 34<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL RUPPEEN Vendredi 4 et Samedi 5 Juillet 2025

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : ..... Lundi 26 Mai 2025  
Ouverture des engagements : ..... Lundi 26 Mai 2025  
Clôture des engagements : ..... Lundi 23 Juin 2025  
Parution du carnet d'itinéraire : ..... Dimanche 29 Juin 2025  
Distribution du carnet d'itinéraire : Dimanche 29 Juin 2025 de 8h30 à 18h à L'ATELIER 2P2M  
33 Route de Maxonchamp, 88360 RUPT SUR MOSELLE et le Vendredi 4 Juillet 2025 de 8h30 à 12h même  
adresse puis de 14h à 17h au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE  
Dates et heures des reconnaissances : ..... Dimanche 29 Juin 2025 de 8h30 à 19h00 et  
le Vendredi 4 Juillet 2025 de 8h30 à 19h00  
Vérifications administratives le : ..... Vendredi 4 Juillet 2025 de 15h à 20h30  
au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE  
Vérifications techniques le : ..... Vendredi 4 Juillet 2025 de 15h15 à 21h00  
au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE  
Heure de mise en place du parc de départ le : Vendredi 4 Juillet 2025 de 15h25 à 21h10 Derrière le  
Gymnase de RUPT SUR MOSELLE  
**(PARC FERME OBLIGATOIRE A L'ISSUE DES VERIFICATIONS TECHNIQUES)**  
1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : ..... Vendredi 4 Juillet 2025 à 20h00  
au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE  
Publication des équipages admis au départ le : ..... Vendredi 4 Juillet 2025 à 21h30  
au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE  
Publication des heures et ordres de départ le : ..... Vendredi 4 Juillet 2025 à 21h30  
au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE  
Briefing des pilotes prioritaires : Briefing écrit remis contre émargement aux vérifications administratives  
Départ de : ..... RUPT SUR MOSELLE le Samedi 5 Juillet 2025 7h00  
Publication des résultats partiels le : ..... Samedi 5 Juillet 2025 au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE  
Arrivée à : ..... RUPT SUR MOSELLE le Samedi 5 Juillet 2025  
Vérification finale le : ..... Samedi 5 Juillet 2025 au Garage du Centre à RUPT SUR MOSELLE  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC  
Publication des résultats du rallye le : Samedi 5 Juillet 2025 30mn après l'arrivée du dernier concurrent  
au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE  
Remise des prix le : Samedi 5 Juillet 2025 à l'arrivée du Rallye au Gymnase de RUPT SUR MOSELLE

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des Vallées organise le 34<sup>ème</sup> Rallye Régional Ruppeen en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de L'ECURIE MONT DE FOURCHE en qualité d'organisateur technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand Est le **24/03/2025** sous le numéro **22** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **252 ...** en date du **24/03/2025**.

### Comité d'Organisation

Président : Michel SCHAEFFER .....Licence n° 24035/0313

Membres : Jean-Louis RIBLET .....Licence n°21554/0313

Secrétariat du Rallye, Adresse : .....Michel SCHAEFFER 39 bis Rue Charles de Gaulle 88160 LE THILLOT

Téléphone : ..... Michel SCHAEFFER 06-75-07-06-14

Permanence du Rallye : .....Gymnase de RUPT SUR MOSELLE (Tel : 03-29-24-32-47)

- Le Vendredi 4 Juillet 2025 de 15h à 22h00
- Le Samedi 5 Juillet 2025 de 5h45 à 20h00

### Organisateur technique

Nom : ECURIE MONT DE FOURCHE

Adresse : 2 Rue des Avolets 88360 RUPT SUR MOSELLE

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr Patrice COTTET ..... Licence n° 8012
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mr Claude CONDAMIN..... Licence n°122816 Mr Gerald LAURENT ..... Licence n°2290
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Michèle PECCAUD..... Licence n°2309
Directeur de Course	Mr David CLAUDE..... Licence n°221403
Directeurs de Course Adjoint	Mr Christophe GALLAIRE..... Licence n°242385
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Mme Delphine NASAZZI ..... Licence n°11062
Directeur de course ES	Mr Olivier DEVAUX..... Licence n°1751
Directeur de Course Adjoint ES	<b>A définir</b> ..... Licence n° _____
Commissaire Technique responsable	Mr Hervé CUNY ..... Licence n°33001
Commissaires Techniques adjoints	Mr Jean-Louis REVERCHON..... Licence n°6835 <b>A définir</b> ..... Licence n° _____ <b>A définir</b> ..... Licence n° _____ <b>A définir</b> ..... Licence n° _____
Médecin chef	
Chargés des relations avec les concurrents	Mme Martine REVERCHON ..... Licence n°14505
Juges de faits	Tous les officiels hormis les membres du collège
Chargé des relations avec la presse	Mr Michel SCHAEFFER ..... Licence n°24035
Chronométreurs	Mme Françoise FRANCHI ..... Licence n°214894 Mme Nathalie THIERY ..... Licence n°342012
Classement	Raphael VOISIN Rallye GT

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le 34<sup>ème</sup> Rallye Régional Ruppeen compte pour la coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 2 et le Championnat de la Ligue GRAND EST du sport automobile 2025.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 34<sup>ème</sup> Rallye Régional Ruppeen doit adresser à : Manon AIGUIER 8, Rue Saint Martin 54580 MOINEVILLE avant le 23 Juin 2025 (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, accompagnée des droit d'engagement (chèque à l'ordre de L'ECURIE MONT DE FOURCHE).

La confirmation se fera par email (merci de vous procurer une adresse email pour ceux qui n'en ont pas et de l'inscrire **lisiblement** sur la demande d'engagement).

Les forfaits devront être obligatoirement envoyés par ECRIT au secrétariat de L'ECURIE MONT DE FOURCHE ou par email à l'adresse [secretariatecuriemontdefourche@gmail.com](mailto:secretariatecuriemontdefourche@gmail.com) avant le mercredi 2 Juillet 2025 .

Pour les excusés, l'organisateur remboursera, avec une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de forces majeures n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures modernes maximum. Dans le cas où le nombre d'engagés au 5<sup>ème</sup> Rallye Régional Ruppeen VHRS (20 voitures) et du nombre d'engagés au 5<sup>ème</sup> Rallye Régional Ruppeen VHC (10 voitures) ne seraient pas atteints, le nombre des engagés sera augmenté dans la limite de 120 voitures sur l'ensemble des 3 Rallyes.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : ..... 320 + 5 €\*
- sans la publicité facultative des organisateurs : ..... 640 + 5 €\*
- avec 1 membre de l'ASA des Vallées : .....300 + 5 €\*
- avec 2 membres de l'ASA des Vallées : .....280 + 5 €\*

- **\*5€ pour le challenge commissaires de la ligue Grand Est du Sport Automobile**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée à Rupt sur Moselle. Les zones seront spécifiées sur un plan dans le carnet d'itinéraire.

#### **IMPERATIF :**

**Les remorques seront interdites dans le parc d'assistance, le lieu de stockage OBLOGATOIRE figurera dans le carnet d'itinéraire.**

##### **4.3.1.4P**

Dans chaque parc d'assistance les concurrents devront :

- Tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbure.
- Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface supérieure au moins égale à celle de la voiture.
- Prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance
- Ne pas piquer (interdit)

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 34ème Rallye Régional Ruppeen représente un parcours de 98.1 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37.5 kms

Les épreuves spéciales sont :

EC N°1/2/3 : « NENESS » 12.5 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### **6.1.1P. RALLYE DE DOUBLURE**

Sont organisés en doublure le 5<sup>ème</sup> Rallye Régional Ruppeen VHC et le 5<sup>ème</sup> Rallye Régional Ruppeen VHRS

#### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passages maximum

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 29 Juin 2025 de 8h30 à 19h00

Vendredi 4 Juillet 2025 de 8h30 à 19h00

#### ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Des coupes seront remises en fonction du nombre d'engagés.

La remise des prix aura lieu le Samedi 5 Juillet au Gymnase de Rupt sur Moselle à l'arrivée du Rallye .

	Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième
SCRATCH	300€	200€	100€	
CLASSE				
1 à 3 partants	155€			
4 à 6 partants	310€	155€		
7 à 11 partants	310€	155€	100€	
+ de 11 partants	310€	200€	100€	50€
Féminines de 1 à 3 partantes	155€			
Féminines + de 3 partantes	310€	155€		